

Message to all Employees Staff NPF (CF)

On October 21, 2009, Health Canada announced the approval of the H1N1 vaccine. There will be sufficient doses of H1N1 vaccine for every Canadian who wishes to be vaccinated.

The Public Health Agency of Canada encourages all Canadians to play an active role in staying healthy and preventing the spread of the H1N1 flu virus by getting immunized. Like all Canadians, you are strongly encouraged to get vaccinated.

Provinces and territories have each developed their own plans and schedules for their seasonal flu and H1N1 vaccination clinics. Please refer to your local authorities for more information.

Generally, flu clinics have convenient hours, and employees wishing to be vaccinated are encouraged to do so after work hours. If you require time away from work to get your vaccine, your supervisor may approve your absence from work in the same fashion as he/she approves routine doctor's appointments.

You are invited to find out more about the H1N1 vaccine at the Fightflu.ca website, especially the [H1N1 Flu Vaccine Information](#) page.

Authorization of the H1N1 flu vaccine is the result of an extensive review process. Public health officials and experts have reviewed the best available science, information and evidence on the H1N1 virus and vaccines from Canada and from around the world.

The Government's decision to proceed with H1N1 immunization and its choices on who to target, when and with what vaccine, reflect:

- guidance from the World Health Organization;
- an assessment of international practices;
- an exhaustive review of available vaccine safety and clinical trials data;
- input from a network of some 135 Canadian non-governmental organizations and a consultation with Canadians; and
- counsel by a number of expert advisory groups, including the expert Federal, Provincial and Territorial Pandemic Vaccine Task Group.

Canada's thirteen provincial and territorial Chief Medical Officers of Health have also been involved in shaping the decision to approve the vaccine and support its direction.

Message a tout les employés du Personnel des fonds non publics, Forces canadiennes

Le 21 octobre 2009, Santé Canada a annoncé que l'utilisation du vaccin contre la grippe H1N1 avait été approuvée. On disposera de suffisamment de doses du vaccin pour que tous les Canadiens qui le souhaitent puissent être vaccinés.

L'Agence de la santé publique du Canada invite tous les Canadiens à s'engager activement à protéger leur santé et à éviter la propagation du virus de la grippe H1N1 en se faisant vacciner. Nous vous encourageons fortement à vous faire vacciner, comme tous les Canadiens.

Chaque province et territoire a élaboré son plan et son échéancier en ce qui a trait aux séances de vaccination contre la grippe saisonnière et la grippe H1N1. Veuillez consulter vos autorités locales pour obtenir de plus amples renseignements.

En général, les séances de vaccination sont offertes à des heures convenables et les employés qui désirent se faire vacciner devraient le faire après les heures de travail. Si vous devez vous absenter du travail pour vous faire vacciner, votre surveillant peut approuver votre absence de la même manière que pour un rendez-vous chez le médecin.

Nous vous invitons à vous renseigner davantage sur le vaccin contre la grippe H1N1 en consultant le site web combattezlalagrippe.ca, et plus particulièrement la page contenant les [renseignements sur le vaccin contre la grippe H1N1](#).

L'autorisation d'utiliser le vaccin contre la grippe H1N1 est l'aboutissement d'un vaste processus d'examen. Les responsables et les spécialistes de la santé publique ont examiné les données scientifiques, l'information et les preuves les plus récentes au sujet du virus H1N1 et des vaccins, au Canada et dans le monde.

Le gouvernement a décidé de procéder à la vaccination contre la grippe H1N1 et a déterminé les personnes cibles, l'échéancier et le type de vaccin à administrer en fonction :

- des conseils de l'Organisation mondiale de la santé;
- d'une évaluation des pratiques à l'échelle internationale;
- d'un examen approfondi des données existantes sur l'innocuité du vaccin et les essais cliniques;
- des observations formulées par un réseau de quelque 135 organismes non gouvernementaux canadiens et d'un processus de consultation auprès de la population canadienne;
- de l'avis de plusieurs groupes consultatifs d'experts, notamment du Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur les vaccins pandémiques.

Les 13 médecins-hygiénistes en chef des provinces et territoires du Canada ont aussi pris part au processus décisionnel et appuient la décision d'approuver l'utilisation du vaccin.